

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le novembre 2016

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 22 novembre 2016 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **13**

Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2016

Date d'affichage du procès-verbal : 23 novembre 2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le vingt-deux novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - FAQUIN Julie - GRANDOILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : **MM. BERGER Alexandre - PHILIT Claude**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2016 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2016.

2. Signature d'une convention d'animation pour les temps d'activités périscolaires entre la commune et un intervenant pour le second trimestre de l'année scolaire 2016/2017 :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités périscolaires, la collectivité a décidé, pour assurer certaines des animations prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des intervenants extérieurs.

Monsieur le Maire précise que, le second trimestre de l'année scolaire 2016/2017, Madame Nathalie ABATTU ne pourra assurer l'activité « zumba », il propose une nouvelle activité « initiation au théâtre », encadrée par l'association « les vertébrés » représentée par Madame Leila ARICHE.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention, pour le second trimestre de l'année scolaire 2016-2017, avec l'intervenant extérieur : Madame Leila ARICHE.

Adopté : une délibération sera prise.

3. Renouvellement de la convention Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois et la commune :

Monsieur le Maire informe que la convention passée avec la mission locale d'insertion est arrivée à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Il rappelle que la mission locale assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Considérant que les jeunes de la commune pourront bénéficier de l'ensemble des offres et des actions mises en place par la mission locale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire la convention, de verser la subvention afférente, 1 €/habitant et autorise le maire à signer la convention.

Adopté : Une délibération sera prise.

4. Bibliothèque communale : dotation budgétaire :

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention bibliothèque de niveau 3 a été signée entre le Département et la Commune en décembre 2014, a été complétée d'une délibération relative à la dotation budgétaire attribuée par la commune.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération doit préciser le financement de cette bibliothèque.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le budget précédent, à hauteur de 1€/habitant pour l'acquisition de livres et fournitures administratives.

Adopté : Une délibération sera prise.

5. Taxe de séjour :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 1995 instituant la taxe de séjour sur la commune et celle du 23 mars 2010 modifiant le tarif. Il précise que cette taxe est applicable par les logeurs sur les personnes séjournant dans la commune, du 1^{er} avril au 31 octobre de l'année civile, qu'elle permet à la commune de promouvoir le tourisme, en aménageant des voies de dessertes, financer l'embellissement de la commune (fleurs, aménagement paysager...)

La commune devenant membre de Valence Romans Agglo doit délibérer pour garder le produit de cette taxe de séjour dans son budget.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Adopté : Une délibération sera prise.

6. Agent recenseur :

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation des opérations de recensement de la population est confiée à la commune et que pour assurer cette mission, un appel à candidature a été effectué.

Il présente la candidature reçue.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la candidature décide de retenir Madame Geneviève THOLIER et fixe le montant de sa rémunération qui sera égale au montant de la dotation forfaitaire.

Adopté : Une délibération sera prise.

7. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Monsieur le Maire rappelle que le précédent régime indemnitaire est abrogé et sera remplacé par un nouveau régime. Pour maintenir la possibilité d'accorder des compléments aux agents de la commune, Monsieur le Maire propose d'adopter le nouveau régime (RIFSEEP).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Adopté : Une délibération sera prise.

8. Dissolution du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la VEORE :

Suite à la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de dissoudre ce Syndicat de la VEORE, la commune de Châteaudouble adhérant à ce Syndicat doit délibérer pour entériner cette décision.

A partir de 2017, cette compétence « rivière » sera reprise par Valence Romans Agglomération.

Le Conseil Municipal valide cette décision.

Adopté : Une délibération sera prise.

9. Urbanisme :

➤ **Permis de construire :** déposé par la SARL FRYAN, pour l'aménagement partiel d'un bâtiment existant, création de 6 chambres, au quartier du Grenouillet.

10. Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme : renforcement du réseau :

Monsieur le Maire présente le projet, établi par le SDED, de renforcement du réseau BT à partir du poste de LUSSAYE avec enfouissement de réseaux. Il précise que le coût s'élève à 137 314.30 € entièrement financé par le SDED.

Le Conseil Municipal approuve le projet qui améliorera l'alimentation électrique dans ce quartier, et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Adopté : une délibération sera prise.

11. Questions diverses :

➤ **Sapin de Noël :** Vendredi 2 décembre 2016 : abattage du sapin (offert par M & MME Serge CLAVEL), Samedi 3 décembre 2016 : installation du sapin sur la place de l'église et décoration

➤ **Date des vœux :** 6 janvier 2017 à 19h00

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 20 décembre 2016 à 18h30